

## 16ème législature

|  |   |   |
|--|---|---|
| <b>Question N° :</b><br><b>12983</b>   | De <b>M. Grégoire de Fournas</b> ( Rassemblement National - Gironde ) | <b>Question écrite</b>  |
| <b>Ministère interrogé</b> > Agriculture et souveraineté alimentaire   |   | <b>Ministère attributaire</b> > Agriculture et souveraineté alimentaire |
| <b>Rubrique</b> > agriculture  | <b>Tête d'analyse</b> > Vignes abandonnées                            | <b>Analyse</b> > Vignes abandonnées.                                    |
| Question publiée au JO le : <b>21/11/2023</b><br>Date de changement d'attribution : <b>12/01/2024</b><br>Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat) |   |   |

### Texte de la question

M. Grégoire de Fournas interroge M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la question des vignes abandonnées qui se multiplient dans les vignobles français en raison de la crise viticole. Ces vignes abandonnées deviennent souvent des foyers de maladies de la vigne et contaminent les vignes voisines correctement entretenues. Ces parcelles peuvent être abandonnées depuis plusieurs années et ne sont donc pas éligibles aux aides à l'arrachage récemment mises en place. Parmi les propriétaires de ces vignes abandonnées, beaucoup ont tout perdu du fait de la crise viticole et n'ont donc pas les moyens financiers d'arracher leurs vignes qu'ils n'exploitent plus. Il l'interroge donc sur les moyens qu'il compte mettre en place pour s'attaquer à ce problème, qu'il s'agisse à la fois des aides financières à l'arrachage des vignes abandonnées depuis plusieurs années, mais aussi de l'obligation d'arrachage, de dévitalisation ou de remise en état nécessaires pour éviter que se multiplient les foyers de contamination des maladies de la vigne.